

Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 novembre 2016

- Dossier de demande de subvention DETR : Compte tenu du seuil minimal d'éligibilité des travaux à engager (5000 €), le Conseil Municipal décide finalement de retenir pour ce dossier la poursuite et l'achèvement des travaux d'accessibilité de la commune ; à savoir, d'une part la réalisation et la pose d'une main courante le long de la rampe PMR par l'ESAT de Belleville (fin phase 2) et d'autre part, l'aménagement du parking du cimetière, ainsi que d'un cheminement PMR dans la partie haute de ce dernier (phase 3) par l'entreprise Gorez qui a réalisé l'aménagement de la zone 30 ; les devis correspondants sont acceptés pour des montants respectifs de 2923 € TTC d'une part et 9390 € TTC (7825 € HT) d'autre part.

Quelle que soit la décision concernant la demande DETR, la main courante sera posée dès début 2017 pour que la rampe PMR puisse être opérationnelle

- Défense Incendie Décharge Faux et Girondelle : Il résulte des études approfondies qui ont été menées que c'est sur la canalisation dite de la « Voie romaine », appartenant au syndicat du Sud-Est, que le PEI (poteau eau incendie) doit être positionné ; c'est donc ce syndicat qui effectuera les travaux en 2017 pour un montant de 2800 € HT.

- Modification statuts 2C2A : compte tenu de la loi Nôtre qui attribue de nouvelles compétences aux communautés de communes, les statuts de la 2C2A doivent évoluer ; le Conseil communautaire du 3 octobre 2016 les a d'ailleurs approuvés à l'unanimité et les conseils municipaux de l'ensemble des communes doivent se prononcer également ; le Conseil Municipal de Montgon adopte à l'unanimité également, ces nouveaux statuts.

- Assurance statutaire de la secrétaire : Madame Watier ayant maintenant 6 mois d'ancienneté à la mairie de Montgon, elle peut bénéficier des dispositions de l'assurance statutaire communale. Le Conseil donne un avis favorable à cette souscription auprès de CNP assurances au taux de 1.65% (agent contractuelle affiliée à l'Ircantec), à compter de janvier 2017.

- Panneaux électoraux : la réalisation de la rampe PMR devant la mairie a entraîné la suppression des systèmes d'accrochage des panneaux en bois, par ailleurs vétustes et mal aisés, et Mme Andrey propose de réfléchir au

nouveau dispositif à prévoir pour les élections 2017. Après étude des prix, la décision de l'achat de panneaux règlementaires métalliques est reportée au prochain conseil.

- Point lumineux supplémentaire en amont abribus : la FDEA propose de le positionner sur la façade latérale de la mairie au dessus du panneau « musée » ; sa budgétisation sera prévue en 2017
- Rénovation façade de la mairie : Mme Andrey propose de profiter de l'opportunité de la présence de l'entreprise Brunson pour ravalier la façade du secrétariat de mairie , en harmonie avec le crépi de la rampe PMR ; le devis de 1111 € est accepté par le Conseil municipal et sera budgétisé sur 2017.

- Décisions budgétaires modificatives

- concerne l'acceptation de l'excédent du CCAS qui a été dissous en décembre 2015 ; Le Conseil accepte d'intégrer la somme de 164.45 € correspondant à ce reliquat, dans le budget communal.
- concerne des opérations pour ordre (patrimoniales) donc neutres pour le budget afin que les travaux de réfection de la voirie de Roger Fontaine soient définitivement imputés sur le bon chapitre d'investissement , au 2151, et non au 2313, suite à des erreurs successives d'imputation sur le budget 2015. Le Conseil donne son accord .

-Site internet de la mairie : Mme Andrey a le projet de réaliser un site internet avec l'outil gratuit wordpress ; il devrait être opérationnel en 2017 ; il n'en coûtera rien à la Commune, hormis les frais d'hébergement du site sur un serveur sécurisé (quelques dizaines d'euros/an) ; cela anticipera l'obligation qui va être faite aux collectivités de permettre aux usagers la saisine par voie électronique.

Questions diverses :

→ Fête de Noël : les mêmes modalités qu'en 2014 et 2015 sont reconduites, à savoir un buffet dinatoire le samedi 17 décembre à partir de 18h00. Les tarifs restent les mêmes (10 € pour adultes, 5€ pour + 65 ans et gratuit pour – 12 ans)